



## LES PROJETS DE PROTECTION CLIMATIQUE *myclimate*

*myclimate Luxembourg* travaille en étroite collaboration avec la fondation *myclimate* en Suisse et profite ainsi de sa forte expérience en matière d'identification et de gestion de projets d'investissements climatiques respectant les critères internationaux de qualité du plus haut niveau. Ces projets contribuent ainsi au développement durable, notamment dans les pays en voie de développement. Les projets du portfolio de *myclimate Luxembourg* se distinguent par leur efficacité énergétique et leur effet positif sur les communautés locales.

## PROJETS *myclimate Luxembourg*

Un des objectifs primaires de *myclimate Luxembourg* est de générer des projets de protection climatique sur le territoire luxembourgeois, afin de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au Grand-Duché de Luxembourg.

## COMMENT PARTICIPER A *myclimate*?

- Vous pouvez demander votre certificat de compensation volontaire par divers moyens:
  - sur notre site web [www.myclimate.lu](http://www.myclimate.lu)
  - par téléphone au 2737 6611
  - par e-mail à [info@myclimate.lu](mailto:info@myclimate.lu)
- Le certificat vous sera adressé par courrier ou en cas de commande passée par le site web, vous pouvez payer immédiatement par carte de crédit et télécharger le certificat.
- Nous nous engageons à investir vos contributions dans des projets de protection climatique de premier ordre.

## CONTACT

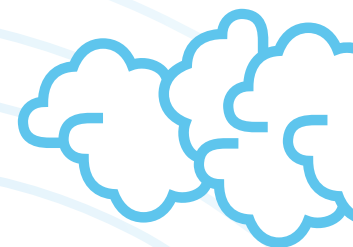
myclimatelux a.s.b.l.

### Siège social

2, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen  
Luxembourg  
Tél. 2737 6611  
Fax 2737 6111  
[info@myclimate.lu](mailto:info@myclimate.lu)  
[www.myclimate.lu](http://www.myclimate.lu)



# Protect our climate !



[www.myclimate.lu](http://www.myclimate.lu)



Substitution de charbon par la biomasse (dans ce cas des déchets biodégradables dans une production de jus d'orange en Afrique du Sud)



## myclimate Luxembourg

myclimate lux a.s.b.l. est une coopération qui a été lancée début juin 2008 par l'Energieagence, le Centre de Recherche Public Henri Tudor et Cegedel.

L'objectif principal de cette association consiste à proposer un éventail de produits et services visant :

- la sensibilisation par rapport à la réalité et aux causes du changement climatique
- la réduction des gaz à effet de serre par le biais d'un conseil sur mesure pour entreprises
- la compensation volontaire des émissions de CO<sub>2</sub> résiduelles et difficilement évitables
- la réalisation de projets de protection climatique sur le territoire luxembourgeois.

Les activités de cette association se basent sur les programmes, les projets et les expériences acquises depuis 2002 en matière de compensation de gaz à effet de serre par myclimate. myclimate - The Climate Protection Partnership est une fondation suisse avec laquelle myclimate Luxembourg a signé un accord de partenariat.

## LA COMPENSATION VOLONTAIRE DE CO<sub>2</sub> AVEC myclimate

Quotidiennement, chacun de nous génère des émissions de CO<sub>2</sub> qui ont un impact négatif sur notre climat. Que ce soit en conduisant une voiture, en chauffant notre maison, en consommant de l'énergie électrique ou en partant en voyage à bord d'un avion. La plupart du temps nous provoquons ces émissions de façon inconsciente. L'un des objectifs de myclimate Luxembourg consiste à sensibiliser le grand public et les entreprises aux modes de consommation plus efficaces. Souvent, les quantités émises de CO<sub>2</sub> pourraient être fortement réduites. Pour les émissions résiduelles, myclimate propose des certificats de compensation volontaire à un coût abordable.

## LE FONCTIONNEMENT DE LA COMPENSATION VOLONTAIRE

Chaque personne acquérant des certificats de compensation volontaire à travers myclimate participe au financement de projets à faibles émissions de CO<sub>2</sub> (technologies à haut rendement énergétique et/ou valorisant les sources d'énergie renouvelables). Ces investissements servent à remplacer progressivement les structures polluantes en place et à réduire les émissions globales de CO<sub>2</sub>. Ces réductions compensent nos émissions difficilement évitables et contribuent ainsi à un bilan climatique neutre\* et à un ralentissement du changement climatique. Les initiatives de compensation volontaires sont complémentaires aux engagements pris par les gouvernements nationaux.

\* quantité de CO<sub>2</sub> émise = quantité de CO<sub>2</sub> réduite